

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 novembre 2006 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro 2, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-11-377 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 28 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 24 OCTOBRE 2006

ACTIVITÉS SPÉCIALES

4. RENCONTRE MONSIEUR JACQUES ROY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ DES LOISIRS

LÉGISLATION

5. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIER
6. ADHÉSION : QUÉBEC MUNICIPAL

7. DEMANDE D'APPUI - POSTES CANADA : UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE
8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ VIDÉO
9. DEMANDE D'APPUI : PROJET ACCÈSLOGIS
10. DEMANDE D'APPUI : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IP POUR LE SERVICE 911
11. OFFRE DE SERVICES – GESTION DES ARCHIVES : HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

12. CONTRAT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES
13. TRANSFERT DE COMPTES : MATÉRIAUX D'AQUEDUC – GARAGE PAROISSE

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME
15. DISPOSITION DE TERRAIN INDUSTRIEL : UNICABS

FINANCES-GESTION DES SERVICES

16. RAPPORT DU MAIRE
17. DÉPÔT DE LA LISTE DES PAYEURS RETARDATAIRES ENVERS LA MUNICIPALITÉ
18. COMPTE DU MOIS

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

19. PÉPINE : TRANSMISSION
20. CAMION 2003 : PNEUS ET ROUES
21. DISPOSITION : ANCIEN RÉSERVOIR DIÈSEL
22. ACHAT : BORNE-FONTAINE

PERSONNEL

23. OCCUPATION VACANTE : EMBAUCHE D'UN REMPLAÇANT
24. NÉGOCIATIONS : CONVENTION COLLECTIVE

INFORMATIONS

25. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

26. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

27. CORRESPONDANCE

28. AUTRES ITEMS

- MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - DEMANDE D'AVIS :
 - PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 4 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES INONDABLES ET LE CHAPITRE 5 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES ZONES MARÉCAGEUSES
 - PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-CÔME-LINIÈRE, SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE, SAINT-MARTIN, SAINT-RENÉ ET SAINT-BENOÎT-LABRE SUITE À DES EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENT
- GRAVIER : RANG LE PETIT-SHENLEY (CORRESPONDANCE)
- CLUB BEAUX-SENTIERS : MODIFICATION ET VÉRIFICATION DE SENTIER/DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE
- DEMANDE CPTAQ : ALIÉNATION (MADAME LUCE TRUDEL)
- FERMETURE – DOSSIER CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND SHENLEY : FIRME TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

30. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 24 OCTOBRE 2006**

2006-11-378 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 3 octobre 2006 et de la session spéciale du 24 octobre 2006;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

4. RENCONTRE MONSIEUR JACQUES ROY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ DES LOISIRS

2006-11-379 **Considérant** que le Comité des Loisirs souhaite rénover l'Aréna ;

Considérant que lesdites rénovations sont évaluées à environ quarante milles (40 000) dollars ;

Considérant que ledit comité demande à la municipalité une aide financière de l'ordre de vingt mille (20 000) dollars sur deux ans ;

Considérant que Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière rappelle aux membres du conseil l'existence du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Éric Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière pour remplir, au nom du Comité des loisirs, le formulaire d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Monsieur Jacques Roy, délégué du Comité des Loisirs, est absent.

5. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIER

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., demande aux membres du conseil présents de lui remettre le formulaire de déclaration d'intérêts financiers dûment complété pour chacun d'eux.

6. ADHÉSION : QUÉBEC MUNICIPAL

2006-11-380 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'adhérer aux services de Québec Municipal (portail Internet) pour l'année 2007. Les coûts s'élèvent à trois cent treize dollars et trente-six sous (313.36 \$) taxes incluses.

7. DEMANDE D'APPUI – POSTES CANADA : UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE

2006-11-381 **Considérant** que Postes Canada est une société d'État tenue par la loi de fournir l'essentiel des services postaux habituels tout en visant l'autonomie financière ;

Considérant que les sociétés d'État, Postes Canada, mènent à la fois des activités publiques et des activités commerciales, mais sont différentes des entreprises commerciales en ce sens qu'on leur demande souvent de servir l'intérêt public, et non pas simplement de maximiser les profits ;

Considérant que le gouvernement fédéral demande à Postes Canada de faire comme si elle était une entreprise commerciale qui réalise des profits et verse des dividendes équivalents à ceux exigés dans le milieu des affaires ;

Considérant que Postes Canada a répondu qu'elle était une entreprise commerciale ayant un mandat commercial et qu'elle devait mettre l'accent sur ses principaux clients ;

Considérant que les millions de dollars que les gens paient en tarifs postaux servent à réaliser des profits commerciaux (199 millions \$ en 2005) et à verser de généreux dividendes (59 millions \$ en 2005) au gouvernement, plutôt qu'à améliorer le service postal public ;

Considérant que l'objectif de profits et de dividendes commerciaux est tout à fait contraire au mandat de Postes Canada, qui consiste à assurer un service postal public, à satisfaire des objectifs d'intérêt public et, à titre de société d'État, à servir les intérêts du public ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley écrive à Lawrence Cannon, ministre responsable de Postes Canada, pour lui demander que le gouvernement fédéral :

1. modifie le cadre stratégique et financier qu'il utilise pour fixer les objectifs s'appliquant à Postes Canada, de sorte que ce cadre n'exige plus la réalisation de profits et de dividendes d'ordre commercial.
2. exige de Postes Canada qu'elle se comporte comme un organisme public et non comme une entreprise commerciale, en réinvestissant une plus grande partie de ses profits dans les services postaux publics, comme le maintien et l'expansion de la livraison à domicile dans les régions rurales et urbaines.

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ VIDÉO

2006-11-382 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande d'aide financière de St-Honoré vidéo et de verser la somme de cinq cents (500) dollars tel que prévu au budget.

9. DEMANDE D'APPUI : PROJET ACCÈSLOGIS

2006-11-383 **Considérant** que les bénévoles, en charge du projet accèslogis, souhaitent produire une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité ;

Considérant que pour ce faire, ladite demande doit être appuyée dans un premier temps par le comité de la ruralité et finalement par le conseil municipal ;

Considérant que le comité de la ruralité a déjà appuyé ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'appuyer les bénévoles pour le projet accèslogis dans sa demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

10. DEMANDE D'APPUI : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IP POUR LE SERVICE 911

2006-11-384 **Considérant** que la Fédération Québécoise des Municipalités souhaite obtenir l'appui de la municipalité dans son projet de perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Fédération Québécoise des Municipalités dans son projet pilote avec la centrale 9-1-1 CAUCA pour la perception d'une compensation aux usagers de téléphonie cellulaire ou IP **ne possédant aucune autre ligne téléphonique ;**

DE signifier le désaccord des membres du conseil avec le principe de rétroactivité.

11. OFFRE DE SERVICES – GESTION DES ARCHIVES : HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

2006-11-385 **Considérant** l'offre de services de la firme H.B. Archivistes ;

Considérant qu'il reste encore plusieurs dossiers non analysés ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme H.B. Archivistes pour une période de deux semaines (8 jours) consécutives sans congés fériés au coût de 780 \$ par période de 4 jours, taxes en sus. L'achat de fournitures (boîtes, chemises, etc.) est à la charge de la Municipalité.

12. CONTRAT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce point sera traité ultérieurement puisque les membres du conseil désirent btenir l'opinion des commerçants sur la cueillette aux deux semaines entre le 15 novembre et le 15 avril.

13. TRANSFERT DE COMPTES : MATÉRIAUX D'AQUEDUC – GARAGE PAROISSE

2006-11-386 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de transférer les dépenses imputées au secteur pour l'achat de matériel servant à desservir en eau potable le garage situé au 289, route Shenley Ouest à l'administration générale.

14. ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

PLAN D'URMANISME

2006-11-387 **Considérant** que suite à la présentation du projet de règlement 54-2006 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement No 54-2006 intitulé « Règlement adoptant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley », par lequel la Municipalité remplace les règlements No 336 et 84-90 intitulés respectivement « Règlement adoptant le plan d'urbanisme de la municipalité du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré » afin d'unifier et de réviser lesdits plans d'urbanisme des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré, soit et est adopté par ce Conseil ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'une période de consultation soit prévue du 13 au 28 novembre 2006 à compter de 19h00 sur ledit document ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du projet de règlement No 54-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

RÈGLEMENT DE ZONAGE

2006-11-388 **Considérant** que suite à la présentation du projet de règlement 55-2006 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement No 55-2006 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley », par lequel la Municipalité remplace les règlements No 337 et 85-90 intitulés respectivement « Règlement traitant du zonage sur son territoire de la municipalité du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré » afin d'unifier et de réviser lesdits règlements de zonage des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré, soit et est adopté par ce Conseil ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'une période de consultation soit prévue du 13 au 28 novembre 2006 à compter de 19h00 sur ledit document ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du projet de règlement No 55-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

2006-11-389 **Considérant** que suite à la présentation du projet de règlement 56-2006 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement No 56-2006 intitulé « Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley », par lequel la Municipalité remplace les règlements No 338 et 86-90 intitulés respectivement « Règlement de lotissement de la municipalité du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré » afin d'unifier et de réviser lesdits règlements de lotissement des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré, soit et est adopté par ce Conseil ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'une période de consultation soit prévue du 13 au 28 novembre 2006 à compter de 19h00 sur ledit document ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du projet de règlement No 56-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

2006-11-390 **Considérant** que suite à la présentation du projet de règlement 57-2006 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement No 57-2006 intitulé « Règlement de construction de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley », par lequel la Municipalité remplace les règlements No 339 et 87-90 intitulés respectivement « Règlement de construction de la municipalité du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré » afin d'unifier et de réviser lesdits règlements de construction des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré, soit et est adopté par ce Conseil ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'une période de consultation soit prévue du 13 au 28 novembre 2006 à compter de 19h00 sur ledit document ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient

transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du projet de règlement No 57-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

2006-11-391 **Considérant** que suite à la présentation du projet de règlement 58-2006 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement No 58-2006 intitulé « Règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley », par lequel la Municipalité remplace les règlements No 340 et 88-90 intitulés respectivement « Règlement traitant des conditions particulières à l'émission de permis incluant les tarifs de la municipalité du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré » afin d'unifier et de réviser lesdits règlements des permis et certificats des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré, soit et est adopté par ce Conseil ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'une période de consultation soit prévue du 13 au 28 novembre 2006 à compter de 19h00 sur ledit document ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du projet de règlement No 58-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

15. DISPOSITION DE TERRAIN INDUSTRIEL : UNICABS

Suite aux informations obtenues, les membres du conseil désirent conserver la pointe de terrain industriel près de l'usine Unicabs.

16. RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code Municipal, Monsieur Herman Bolduc fait lecture et dépose le rapport du maire traitant de la situation financière de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2006-11-392 **Considérant** que ce rapport doit être distribué à chaque numéro civique ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses reliées à l'envoi postal.

17. DÉPÔT DE LA LISTE DES PAYEURS RETARDATAIRES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

2006-11-393 **Considérant** que la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière dépose à chaque membre du conseil, pour consultation, la liste des payeurs retardataires envers la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QU'un dernier rappel soit adressé par courrier recommandé à chaque retardataire dont le montant dû excède dix dollars (10) ;

DE mandater la MRC Beauce-Sartigan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes ;

D'accepter qu'une entente soit conclue entre la MRC de Beauce-Sartigan et les contribuables en défaut de paiement de taxes mettant fin aux procédures de vente dès que le compte de taxes 2005 incluant les intérêts et les frais soient acquittés.

18. COMPTES DU MOIS

2006-11-394 Les comptes du mois d'octobre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2006 au montant de 151 202.21 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 76 207.68 \$, les comptes à payer représentent 62 848.69 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 19 622.77 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2006 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2006-11-394.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

19. PÉPINE : TRANSMISSION

2006-11-395 **Il** est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation de la pépîne chez Sigma équipement au coût approximatif de huit mille (8000) dollars.

20. CAMION 2003 : PNEUS ET ROUES

- 2006-11-396** Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre roues au montant de cent dix (110) dollars chacune plus taxes et de quatre pneus à sept cent quatorze (714) dollars chaque plus taxes au Garage J.P. Bilodeau.

21. DISPOSITION : ANCIEN RÉSERVOIR DIÉSEL

- 2006-11-397** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de vendre l'ancien réservoir de diésel situé au 289 route Shenley Ouest à Monsieur Michel Bégin pour la somme de cinquante (50) dollars.

22. ACHAT : BORNE-FONTAINE

- 2006-11-398** **Considérant** que la borne-fontaine face au 574, rue Principale ne peut être réparable ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux bornes-fontaines, l'une pour remplacer celle du 574, rue Principale et l'autre pour prévenir un futur bris.

23. OCCUPATION VACANTE : EMBAUCHE D'UN REMPLACANT

- 2006-11-399** **Considérant** que Monsieur Jean-Claude Champagne, journalier-opérateur, subira prochainement une opération ;

Considérant que son poste sera vacant pour un minimum de cinq mois ;

Considérant que ledit poste fut affiché en vertu de la convention collective ;

Considérant que Messieurs Richard Boucher et Michel Bégin ont postulés ;

Considérant que Monsieur Bégin a retiré sa candidature ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Richard Boucher comme journalier-opérateur pour combler le poste vacant (de plus ou moins cinq mois) de Monsieur Jean-Claude Champagne.

24. NÉGOCIATIONS : CONVENTION COLLECTIVE

- 2006-11-400** **Considérant** que le dépôt de la convention collective a eu lieu, tel que prévu, le 11 octobre dernier ;

Considérant la nécessité de former un comité de négociation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de constituer le comité de négociations des personnes suivantes : Messieurs Herman Bolduc, maire, Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro 2 et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière.

25. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

26. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, substitut, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

27. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2006. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

28. AUTRES ITEMS

- **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - DEMANDE D'AVIS :**

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 4 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES INONDABLES ET LE CHAPITRE 5 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES ZONES MARÉCAGEUSES**

2006-11-401 **Considérant** qu'en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités disposent d'un délai maximal de vingt (20) jours pour transmettre à la MRC un avis portant sur le projet de règlement numéro 2004-71-04 ;

Considérant que la municipalité n'a aucune objection envers ce projet de règlement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC par la présente résolution que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'a aucune objection envers le projet de règlement numéro 2004-71-04.

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF**

**AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT REVISÉ AFIN DE
MODIFIER LES LIMITES DES PERIMETRES
D'URBANISATION DES MUNICIPALITES DE
SAINT-CÔME-LINIÈRE, SAINT-EPHREM-DE-
BEAUCE, SAINT-MARTIN, SAINT-RENÉ ET
SAINT-BENOÎT-LABRE SUITE À DES
EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE
PERMANENT**

2006-11-402 **Considérant** qu'en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités disposent d'un délai maximal de vingt (20) jours pour transmettre à la MRC un avis portant sur le projet de règlement numéro 2004-71-05 ;

Considérant que la municipalité n'a aucune objection envers ce projet de règlement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC, par la présente résolution, que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'a aucune objection envers le projet de règlement numéro 2004-71-05.

- **GRAVIER : RANG LE PETIT SHENLEY
(CORRESPONDANCE)**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. fait lecture d'une lettre déposée par un contribuable du rang Le Petit Shenley ayant pour sujet *la qualité du concassé utilisée par la municipalité pour le rechargement des rangs*.

Après discussions, les membres du conseil demandent à Madame Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. de s'informer auprès de la compagnie Pavage Abénakis des caractéristiques dudit concassé. Un suivi sera fait au prochain comité de travail.

- **CLUB BEAUX-SENTIERS : MODIFICATION ET
VÉRIFICATION DE SENTIER/DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE**

2006-11-403 **Considérant** que le Club de motoneiges Beaux Sentiers Inc. demande à la municipalité, comme à chaque année, d'accorder des droits de passage sur le lot 13-3-P rang 9 (près de l'ancien réservoir) ainsi que sur le lot 19-A rang 8 du cadastre du Canton de Shenley, propriétés municipales;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser jusqu'à avis contraire, lesdits droits de passage au Club de Motoneiges Beaux Sentiers Inc., tels que décrits ci-haut et d'aviser ledit club, par la présente, de s'assurer du respect des normes s'appliquant aux motoneiges pour la propriété limitrophe (Industrie Unicabs). De faire déplacer par les employés municipaux les panneaux de signalisation dans le neuvième rang, selon le nouveau circuit, et d'assurer la conformité des panneaux installés sur l'ensemble du réseau routier sous la juridiction de la municipalité.

- **DEMANDE CPTAQ : ALIÉNATION (MADAME LUCE TRUDEL)**

2006-11-404 **Considérant** que Madame Luce Trudel, mandataire de Monsieur Patrice Poulin, souhaite régulariser la chaîne de titres des lots 15 A et 15 C du rang 9 ayant une superficie de quatorze mille cinq cents (14 500) mètres carrés;

Considérant que Madame Trudel doit joindre à cette demande d'aliénation une résolution d'appui de la municipalité attestant qu'elle ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'appuyer Madame Luce Trudel dans sa demande d'aliénation pour la régularisation de la chaîne de titres des lots 15 A et 15 C du rang 9 et atteste par la présente que cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale.

- **FERMETURE – DOSSIER CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND SHENLEY : FIRME TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**

2006-11-405 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat (résolution 2005-09-299) de la Firme Tremblay Bois Migault Lemay concernant le dossier du chemin de détour du rang Grand Shenley.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuable, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

30. CLÔTURE DE LA SESSION

2006-11-406 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 20h 46.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.